



Association
des Architectes
en pratique privée
du Québec

rapport annuel



Table des matières

- 3 Mot de la présidente**
- 4 Mot de la directrice générale**
- 5 L'AAPPQ**
 - 5 Raison d'être et mission
 - 6 En chiffres
 - 8 Une équipe engagée et impliquée
- 10 Améliorer les conditions de pratique et d'embauche de l'architecte**
 - 10 Agir sur le cadre législatif
 - 11 Sensibiliser les donneurs d'ouvrage
- 12 Promouvoir et documenter la profession**
 - 12 Documenter la profession
 - 13 Promouvoir les architectes en pratique privée
- 15 Développer les services aux membres**
 - 15 Formations
 - 16 Conseils et services
 - 17 Avantages négociés
 - 18 Vie associative
- 20 Finances**
 - 20 Produits
 - 20 Charges
- 21 L'année en bref**

Mot de la présidente

Solidaires, pour agir collectivement



Nous le constatons tous les jours : la pratique privée de l'architecte est de plus en plus difficile, l'augmentation du nombre de demandes d'interventions reçues à l'Association nous le montre. Cadre législatif désuet, pratiques contractuelles préjudiciables, fractionnement des mandats, augmentation des clauses sévères dans les appels d'offre, tarification des honoraires stagnante malgré une complexification des projets et des procédures administratives, prédominance du facteur prix dans les projets au détriment de la qualité... Ce sont autant d'éléments qui démontrent une dévalorisation du rôle de l'architecte dans notre société, favorisent la vulnérabilité économique des bureaux, et accroissent les risques financiers et légaux de l'architecte, au détriment de la qualité de notre environnement bâti.

« L'AAPPQ doit être le cœur d'une nécessaire solidarité professionnelle. »

L'Association des Architectes en pratique privée a, dans ce contexte, un rôle indispensable à jouer, qui n'a peut-être jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Sensibiliser les donneurs d'ordre qu'ils soient publics ou privés, agir sur le cadre législatif, documenter la profession, promouvoir le rôle et la pratique de l'architecte : c'est en agissant sur tous ces aspects que nous arriverons à faire évoluer les façons de faire et à ce que le travail de l'architecte soit reconnu à sa juste valeur. C'est ce qui guide l'action de l'Association au quotidien.

Mais au-delà de ces actions concrètes, l'AAPPQ doit aussi être le cœur d'une nécessaire solidarité professionnelle. Être membre de l'AAPPQ, c'est partager une vision de la profession, basée sur le respect, la qualité, l'intégrité, l'innovation et la durabilité. Et chacun d'entre nous a la responsabilité d'encourager ou de dénoncer les pratiques préjudiciables, en les acceptant ou non : certaines pratiques méritent de se mobiliser, et c'est en étant solidaires dans nos décisions que nous pourrons agir collectivement. Nous avons aussi la responsabilité de faire connaître le rôle primordial que nous jouons dans la réalisation de constructions. Cette solidarité dans notre pratique professionnelle, quelle que soit la taille de nos bureaux, c'est aussi ce qui nous permettra d'être audibles auprès des donneurs d'ordre, car je suis persuadée que c'est en associant nos clients à nos réflexions et travaux que nous pourrons faire évoluer les manières de faire. L'Association est dans ce sens le vecteur de la solidarité du réseau des architectes en pratique privée et reste au service de ses membres pour le développer.

Vous le découvrirez dans ce rapport annuel, l'AAPPQ a été très active cette dernière année. Je tiens d'ailleurs à remercier les membres bénévoles du conseil d'administration et des différents comités de travail, qui ont œuvré pour défendre et promouvoir notre profession, ainsi que l'équipe permanente, pilotée par notre nouvelle directrice générale, Mme Lyne Parent, qui saura développer les services dont les membres ont besoin. Je remercie également les partenaires fidèles et nouveaux de l'Association, dont le soutien est essentiel à l'action quotidienne de l'AAPPQ.

Sylvie Perrault
Présidente

Mot de la directrice générale

Quand concertation rime avec action



L'AAPPQ représente et défend les intérêts de plus de 400 bureaux membres, soit 87 % des firmes d'architectes au Québec. Cette large représentation, c'est la force d'un réseau solide qui permet à l'Association de poursuivre son action pour renforcer le rôle de l'architecte qui, en tant que garant de la pérennité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise. Cette représentativité, c'est aussi le cœur de la vitalité de l'Association, dont l'action s'appuie sur l'implication bénévole remarquable de ses membres conjuguée à l'engagement quotidien de l'équipe permanente, comme en témoigne ce rapport.

« L'AAPPQ se doit d'être le reflet de la diversité qui compose les firmes d'architecture au Québec. »

Cette large représentation constitue une importante responsabilité pour les différentes instances de l'Association qui, soucieuses d'être à l'écoute des préoccupations et des besoins des membres, mènent un plan d'action basé sur l'atteinte de résultats concrets. C'est dans cette perspective, axée sur un juste équilibre entre concertation et action, que je conçois mon rôle de directrice générale. Afin de mettre en œuvre nos activités de défense d'intérêt de la profession et les services aux membres, je me suis entourée de deux personnes qui me soutiennent à l'administration et aux communications stratégiques.

L'AAPPQ se doit d'être le reflet de la diversité qui compose les firmes d'architecture au Québec : petites entreprises, grands bureaux, clients publics et privés, projets résidentiels ou institutionnels. La concertation et la consultation sont d'autant plus importantes qu'elles permettront à l'Association de défendre efficacement les intérêts de la profession et de vous proposer des services correspondant à la réalité de votre pratique, concernant notamment l'offre de formation ou de documents contractuels standards.

Travaillant en étroite collaboration avec vos représentants élus au conseil d'administration pour assurer la direction des opérations de l'Association, je souhaite également avoir le plaisir d'apprendre à connaître un maximum de firmes membres au cours des prochains mois. Je vous invite à communiquer avec l'équipe permanente pour toute question ou commentaire en lien avec la pratique de l'architecture et à participer activement aux différentes consultations, activités d'échange et de réseautage que l'Association vous propose. En poste depuis moins d'un an, mais déjà très engagée pour soutenir le secteur passionnant de l'architecture, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur accueil et leur collaboration constante. Je désire aussi souligner l'engagement et le professionnalisme des salariés de l'Association, qui forment une petite équipe en nombre mais d'une grande compétence et polyvalence !

Lyne Parent
Directrice générale

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, pour une qualité architecturale exemplaire

Raison d'être et mission

Organisme à but non lucratif créé en 1977, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) représente et défend les intérêts de plus de 400 firmes d'architecture de toutes tailles, auprès des pouvoirs publics et des donneurs d'ouvrage.

Sa mission : renforcer le rôle de l'architecte, qui, en tant que garant de la qualité du cadre bâti, participe activement au développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Ses objectifs

- Améliorer les modalités d'appels d'offre et d'attribution des contrats, et les conditions de pratique privée de la profession d'architecte ;
- Documenter et promouvoir la profession d'architecte ;
- Offrir des services professionnels à ses membres.

Ses actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- Intervenant en tant **qu'instance de représentation et de négociation** auprès des différents ministères ainsi que les villes et municipalités, pour **améliorer les lois**, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec : rédaction de mémoires et rapports (honoraires, rôles, responsabilités, etc.), représentations.
- **Analysant les clauses sévères** ou abusives dans les appels d'offre qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des bâtiments (responsabilités, droits d'auteur, honoraires, etc.) et **en intervenant auprès des donneurs d'ouvrage** pour les sensibiliser.
- Documentant la profession d'architecte en pratique privée, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.
- **Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes** en pratique privée : publication et large diffusion du manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, etc.

- **Établissant des relations durables et constructives** avec les autres acteurs de l'industrie de la construction (ingénieurs, autres professions du design, architectes des autres provinces canadiennes, etc.).
- **Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes** membres pour un exercice optimal de leur pratique : contrat type, formations, assurances, conseils, etc.

Ses valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

- **Intégrité** : seule une pratique intègre de l'architecture pourra effacer la crise de confiance que vit l'industrie de la construction. En tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.
- **Qualité** : parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.
- **Innovation** : reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation est au cœur de sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.
- **Durabilité** : le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'elles soient respectueuses de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

En chiffres

L'AAPPQ, c'est :

406 bureaux
d'architectes
membres

soit 87 % des firmes structurées d'architecture au Québec, représentés par

646 architectes
patrons ou associés

81% des firmes
d'architecture
ont moins de 10 salariés

Répartition des firmes d'architectes membres de l'AAPPQ selon la taille :

43 %	▶ 1 à 2 employés
38 %	▶ 3 à 10 employés
11 %	▶ 11 à 25 employés
4 %	▶ 26 à 35 employés
1 %	▶ 36 à 50 employés
1 %	▶ 51 à 75 employés
2 %	▶ 76 employés et plus



Une équipe engagée et impliquée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration de 14 membres architectes patrons et est soutenue par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités de travail composés d'administrateurs et de membres, et de son équipe permanente.

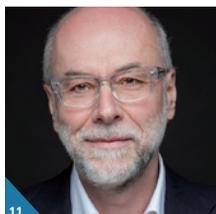
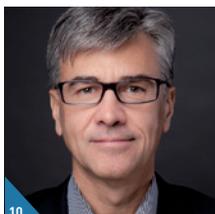
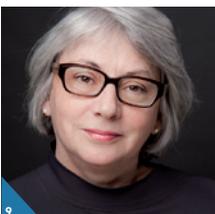
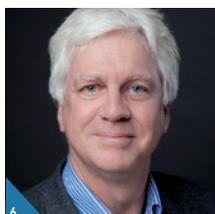
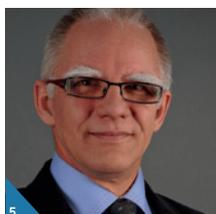
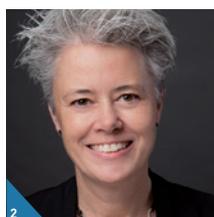
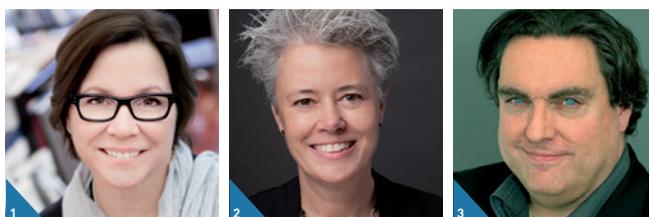
Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'AAPPQ est composé de 14 membres : 13 membres élus par collèges régionaux, ainsi que le(a) président(e) sortant(e), membre d'office. Le conseil d'administration 2013-2014 est composé de :

- 1- Sylvie Perrault, présidente – Région de Montréal
- 2- Anik Shooner, vice-présidente – Région de Montréal
- 3- Richard A. Fortin, secrétaire-trésorier – Région des Laurentides
- 4- Anne Carrier, administratrice exécutive – Région de Québec
- 5- Marc Laurendeau, président sortant
- 6- Patrice Beauchemin – Région de Québec
- 7- Suzanne Bergeron – Région de Québec
- 8- Raymond Gautier – Région du Centre du Québec
- 9- Sylvie Girard – Région de Montréal
- 10- Pierre Larouche – Région de Montréal
- 11- Gilles Maillé – Région de Montréal
- 12- François Mathieu – Région du Croissant Nord
- 13- Claude Provencher – Région de Montréal
- 14- Stéphan Vigeant – Région de Montréal

L'équipe permanente

L'équipe permanente de l'Association est composée de :
15- Lyne Parent, directrice générale
16- Sylvie Beaucage, adjointe administrative
17- Julien Serra, responsable des communications





Les comités de travail

• Comité loi et règlements

S'intéresse au corpus législatif et réglementaire affectant la pratique de l'architecture au Québec ainsi qu'à la promotion du droit d'auteur lié à l'œuvre architecturale.

Richard A. Fortin (coordonnateur), Sylvie Perrault, Jacques Bélanger, Jean-François Parent et Réjean Savoie

• Comité règles et pratiques contractuelles

Étudie l'évolution de la commande publique, de la pratique et des modes de réalisation des projets dans l'objectif d'élaborer une série de recommandations.

Claude Provencher (coordonnateur), Sylvie Perrault, Michel Broz, Anne Carrier, Clément Demers, Sylvie Girard, Pierre Larouche, Jean-François Parent, Réjean Savoie, Anik Shooner

• Comité décret

Identifie les problématiques liées à l'application du décret encadrant les services d'architecture rendus au gouvernement, pour demander sa révision : analyse des tarifs et du décret, étude de la rémunération de la profession.

François Mathieu (coordonnateur), Sylvie Perrault, Patrice Beauchemin, Michel Broz, Clément Demers, Benoit Laforest, Sylvie Girard, Gilles Maillé, Anik Shooner

• Comité contrat tarif et contrat uniformisé

Travaille sur le contrat type AAPPQ et se penche sur un contrat de services professionnels standard pour tous les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, les organismes subventionnés, les villes et les municipalités.

Marc Laurendeau (coordonnateur), Sylvie Perrault, Alain Fournier, Claude Fugère, Alan Orton, Leila Trabelsi

• Comité statuts et règlements

Travaille sur l'amélioration et la révision des textes cadres de l'Association.

Suzanne Bergeron (coordonnatrice), Sylvie Perrault, Raymond Gautier, Jean-François Parent, Lyne Parent

• Comité ressources humaines

Travaille à identifier les besoins en ressources humaines de l'Association et à suivre les recrutements.

Sylvie Perrault (coordonnatrice), Anik Shooner, Jacques Bélanger, Richard A. Fortin, Réjean Savoie

• Comité CCU et Lobbyisme

Travaille à favoriser des pratiques exemplaires pour la qualité architecturale dans la mise en place et le fonctionnement des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU). Identifie dans quelles circonstances les architectes doivent s'inscrire au registre des lobbyistes dans l'exercice de leur profession.

Stéphan Vigeant (coordonnateur), Sylvie Perrault, Pierre Cardin, Claude Létourneau, Sergio Morales

• Comité des pairs

Prend en charge les questions des membres qui sont complexes et qui demandent une expertise particulière en matière contractuelle, technique ou de partage d'expérience. Il accompagne la direction générale pour traiter notamment les demandes concernant clauses sévères et abusives des appels d'offre.

Réjean Savoie, Jacques Bélanger, Marc Laurendeau, Raymond Gautier, Richard A. Fortin, Anik Shooner, Sylvie Perrault

• Comité répertoire

Travaille au choix du thème et à la sélection des projets du répertoire annuel de l'Association.

Suzanne Bergeron (coordonnatrice), Sylvie Perrault

• Comité formation

A pour objectif de travailler sur les orientations de formation en fonction des besoins des membres et de l'évolution de la pratique.

Philippe St-Germain (coordonnateur), Stéphan Vigeant

Améliorer les conditions de pratique et d'embauche de l'architecte

Reconnaître le rôle et le travail de l'architecte à sa juste valeur : une garantie de la qualité architecturale

Agir sur le cadre législatif

La pratique et les conditions d'embauche des architectes sont encadrées par de nombreuses lois, décrets et règlements. Cette année, l'Association s'est essentiellement concentrée sur deux d'entre eux : le projet de Loi 49 visant à modifier les lois professionnelles dans le domaine des sciences appliquées, dont l'architecture, et le décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes.

Projet de Loi 49

En juin 2013, le gouvernement déposait un projet de « Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées ». Ce projet proposait un nouveau cadre juridique pour diverses professions, dont l'architecture.

L'AAPPQ a déposé un **mémoire en février 2014** dans lequel l'Association accueille favorablement l'intention du législateur de moderniser cette loi en renforçant le rôle de coordonnateur d'ensemble de l'architecte. Elle a émis des propositions visant à le bonifier, pour notamment éviter toute confusion entre l'architecte et l'architecte de paysage ou pour préciser que l'activité de coordination de l'architecte est exercée dans la limite des champs de pratique respectifs des personnes impliquées, chaque profession (notamment les ingénieurs) étant responsable de sa conception. Les précisions apportées par ce mémoire permettaient aussi de renforcer l'obligation de surveillance des travaux en tant qu'acte réservé de l'architecte et de maintenir la nécessité que la conception de l'enveloppe du bâtiment est et doit rester sous l'égide de l'architecte.

Ce projet de loi, non adopté suite au déclenchement des élections, sera probablement remis au calendrier législatif : l'Association suivra attentivement les discussions et interviendra pour que le rôle de l'architecte reste central.

L'Ordre des architectes du Québec a d'ailleurs invité l'AAPPQ à siéger sur un **groupe de travail pour étudier les actes qui pourraient être délégués à des technologues** et qui pourraient avoir un impact sur un éventuel projet de loi.

Décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes

Rappelons que ce décret n'a pas été révisé depuis 1984 et qu'aucune indexation des tarifs n'a été effectuée depuis 2009. L'Association travaille donc depuis plus d'un an sur ce dossier, afin d'obtenir du Conseil du trésor une révision correspondant à la réalité de la pratique d'aujourd'hui, qui a fortement évolué ces 30 dernières années. L'AAPPQ a proposé son entière collaboration au Conseil du trésor pour que **le décret soit revu en profondeur, tant sur les honoraires que sur la structure et le contenu des services.**

L'Association a rencontré à plusieurs reprises des représentants du Conseil du trésor pour mettre la révision à l'ordre du jour du gouvernement et pour initier un travail collaboratif.

L'Association et son comité décret a donc travaillé sur différents aspects pour documenter et analyser les problèmes soulevés par le texte actuel : refonte des services actuels en architecture (services de base et supplémentaires), obligations et biens livrables ; relecture commentée, comparaison des honoraires au Canada, problématiques d'application ; réévaluation des divers modes et méthodes de rémunération (pourcentage, taux horaire et forfait) ; etc.

Afin d'évaluer la juste valeur des services d'architecture, une **firme spécialisée en rémunération a été mandatée par l'AAPPQ pour faire ses recommandations sur les taux horaires.** Une étude neutre, comparant les taux avec d'autres professions au Québec et avec ceux des architectes pratiquant dans le reste du Canada ; ainsi qu'une analyse en



fonction de l'inflation a été livrée, permettant d'appuyer nos représentations auprès du Conseil du trésor avec des éléments chiffrés et objectifs. La prochaine étape sera une analyse du mode de **rémunération à pourcentage** avec la mise en place d'une stratégie de communication et de représentation.

Sensibiliser les donneurs d'ouvrage

Au-delà d'intervenir sur le cadre législatif, l'Association agit régulièrement pour sensibiliser les donneurs d'ouvrage publics aux meilleures pratiques pour le choix d'une firme, basées sur la qualité et la confiance. Persuadée que c'est grâce à une collaboration accrue avec les donneurs d'ordre que l'Association pourra faire évoluer les manières de faire, l'AAPPQ est notamment intervenue auprès de **villes et municipalités, la Société québécoise des infrastructures (SQI), ou encore des organismes publics et parapublics.**

Dénoncer les clauses sévères et abusives des appels d'offre

Les membres s'adressent à l'Association pour identifier les clauses dans les appels d'offre publics qui sont très sévères, contraires aux pratiques reconnues et même illégales.

L'Association, avec l'aide de son Comité des pairs, analyse ces clauses et la permanence intervient auprès des donneurs pour les faire modifier. Ces interventions ont amené plusieurs donneurs d'ouvrage à modifier des clauses ou à les retirer.

Cette année, l'**Association est intervenue 23 fois** auprès de municipalités, de commissions scolaires, d'universités, d'organismes parapublics ou privés. L'Association constate une recrudescence des clauses pénales qui prévoient d'avance les dommages qui résulteront d'une faute, sans avoir à démontrer un préjudice et imposent des dommages liquidés très importants. Nous constatons également plusieurs abus concernant les cessions de droits d'auteur ou contraires au code de déontologie. De plus en plus de demandes de cautions de soumission et d'exécution apparaissent, ainsi que des clauses compensatoires abusives, le donneur d'ouvrage retenant des honoraires pour compenser une perte, sans égard à la faute de l'architecte.

Villes et municipalités, CCU et organismes publics

Au-delà des actions ponctuelles sur des clauses précises, l'AAPPQ intervient aussi en amont avec les donneurs d'ordre pour les sensibiliser sur le rôle et le travail de l'architecte, qui, nous le constatons, est encore méconnu. Ainsi, des rencontres ont eu lieu avec la Ville de Montréal ou encore la SQI. Ces collaborations vont se développer et se poursuivre, dans l'objectif que l'octroi des contrats et la gestion des projets soient respectueux du travail de l'architecte mais surtout garant d'une qualité architecturale optimale. Il s'agira aussi de collaborer pour que la relève soit prise en compte, la difficulté pour les nouvelles firmes d'atteindre les qualifications requises ou exigées s'accroissant.

L'Association va également travailler avec l'OAQ pour élaborer **un guide destiné aux municipalités, présentant les pratiques exemplaires sur la mise en place et le fonctionnement des Comités consultatifs d'urbanisme.**

1 analyse sur les
taux horaires
du décret

1 mémoire déposé
pour la loi 49

15 réunions de
travail du
comité décret

Promouvoir et documenter la profession

Comprendre le rôle de l'architecte et l'évolution de sa pratique pour mieux les valoriser

Documenter la profession

Pour améliorer les collaborations entre architectes et donneurs d'ouvrage, l'Association travaille à mieux faire connaître la profession, sa pratique et l'ensemble du secteur, en documentant notamment ses impacts sociaux, économiques et culturels et mettant en place des actions de communication.

Règles et pratiques contractuelles et contrat uniformisé

Au cours des 30 dernières années, le contexte de la pratique de l'architecture a profondément changé au Québec. Les processus de gestion de la commande publique, parapublique et institutionnelle ont subi d'importantes modifications, fortement influencées par les préoccupations légitimes liées au contrôle des dépenses de fonds publics et à la reddition de comptes qui en découlent. Ces processus se sont considérablement complexifiés avec, pour conséquences, une multiplication des étapes et des intervenants dans les projets. L'Association travaille à **identifier et documenter les pratiques de la commande publique qui érodent le rôle professionnel de l'architecte**, ne rencontrent pas l'objectif du contrôle des coûts et nuisent à la qualité architecturale des projets. Sont notamment étudiés les conditions d'appel d'offres, la gestion et la fragmentation des contrats, les modes de réalisation (partenariat public/privé, clé en main, etc.) et les relations avec les donneurs d'ouvrage et leurs représentants. Il s'agit de comprendre et documenter les impacts de ces éléments pour formuler des propositions visant une amélioration des conditions d'étude, de conception et de réalisation des projets.

L'Association a également mis en place un comité qui étudie la possibilité d'élaborer, à destination des donneurs d'ordre publics, parapublics et institutionnels, soit un document à l'appui de représentations en faveur d'un contrat type commun, ou un guide contractuel à l'intention des membres. Le comité n'a pas encore statué définitivement sur la faisabilité d'un contrat unique : il a analysé les contrats de 7 institutions publiques, procédé à l'identification de clauses problématiques et les a classées en différentes catégories. Il s'agit d'un travail minutieux et complexe qui nous amènera à proposer des recommandations sur les activités de formation continue en lien avec la mise en œuvre de contrats uniformisés ou d'un guide contractuel, le cas échéant.

1 étude sur l'impact économique de l'architecture

25 projets présentés dans le manuel

120 personnes au lancement du manuel 2014

Étude économique

Afin d'illustrer l'importance du rôle de l'architecte dans la société, l'Association a donné un mandat pour actualiser l'étude sur l'impact économique de l'architecture au Québec. Produite pour la première fois en 2007, elle a été réactualisée et a pour objectif de mesurer l'impact de la profession d'architecte sur l'économie du Québec. Elle permet notamment de conclure que la profession d'architecte **engendre des retombées économiques de 5 milliards \$ sur l'économie québécoise** (932,5 millions \$ en impact direct et 4,1 milliards \$ en impact indirect, de par son pouvoir de prescription). Les résultats de cette étude seront bientôt diffusés.

Promouvoir les architectes en pratique privée

L'objectif de l'AAPPQ est également de promouvoir le travail des architectes en pratique privée, en amont et en aval des projets : plusieurs outils sont disponibles pour positionner les firmes membres auprès des donneurs d'ordre publics et privés qui souhaitent avoir des références et pour mettre en avant les projets réalisés.

Le manuel de référence 2014

Véritable outil de promotion, le manuel de référence a plusieurs objectifs, dont le premier est de promouvoir les services professionnels des membres. Intégrant un répertoire, il présente aussi des projets significatifs, en lien avec un thème défini. Cette année, l'Association a choisi de mettre en avant la plus-value de l'architecte pour la société : le manuel 2014 présente **25 projets de membres** sélectionnés par un comité parmi plus de 40, répartis sur l'ensemble du Québec, qui témoignent de l'impact économique, social et culturel de l'architecte. Plus que jamais, ces projets démontrent que **les services de l'architecte représentent un investissement, au-delà d'une simple dépense**. Le manuel est aussi l'occasion de promouvoir plus de **70 partenaires fournisseurs de l'AAPPQ**, qui soutiennent l'Association et sans qui sa publication ne serait pas possible : associations, produits, finition, entrepreneurs, matériaux et métaux, services professionnels ou assurances.

Édité à **2 000 exemplaires**, le manuel de référence est distribué à l'ensemble des membres qui peuvent s'en servir comme outil de communication, aux partenaires et donneurs d'ordre.

Le site internet

Ayant fait l'objet d'une refonte en 2013, le site internet de l'AAPPQ a été repensé et une nouvelle version a été mise en ligne en septembre. Des problèmes techniques et de gestion ont ralenti le développement d'un espace sécurisé pour les membres. Ce chantier a été relancé et le développement du site sera finalisé pour être complémentaire aux autres outils de communication, existants ou en développement, comme les infolettres ou le manuel de référence.

Évènement

Le lancement du manuel de référence de l'Association, qui s'est tenu le 12 juin au Musée McCord, a réuni plus de **120 personnes**, une occasion unique pour les membres de rencontrer les partenaires. C'est au cours de la soirée qu'a aussi été décerné le titre de membre honorifique 2014 à **Daniel Gauthier**, président du conseil d'administration, du comité exécutif et du développement stratégique du Massif de Charlevoix, qui a su mettre l'architecture au cœur de la stratégie de développement, reconnaissant la valeur ajoutée économique de l'architecte en impliquant la profession en amont des projets.

Représentations et liaisons

L'Association siège à différents comités et groupes de travail d'organismes partenaires et d'institutions. Cette année, l'AAPPQ a collaboré activement avec le **Fonds des architectes** qui poursuit son développement de services aux membres. Nous avons également eu différentes réunions de travail avec l'**Ordre des architectes**, pour identifier les synergies possibles entre les deux organismes, ainsi qu'avec l'**Association des ingénieurs conseil**. L'AAPPQ collabore également avec **Architecture Canada**, initiant des passerelles pour résoudre les problèmes communs rencontrés par les architectes au Québec et ailleurs au Canada. Après avoir siégé 3 ans au conseil d'administration de **Mission Design**, l'AAPPQ s'est retirée pour concentrer ses énergies sur l'amélioration des conditions d'engagement et de pratique.



Développer les services aux membres

Faciliter leur pratique professionnelle
et les accompagner dans la gestion
et l'administration

Formations

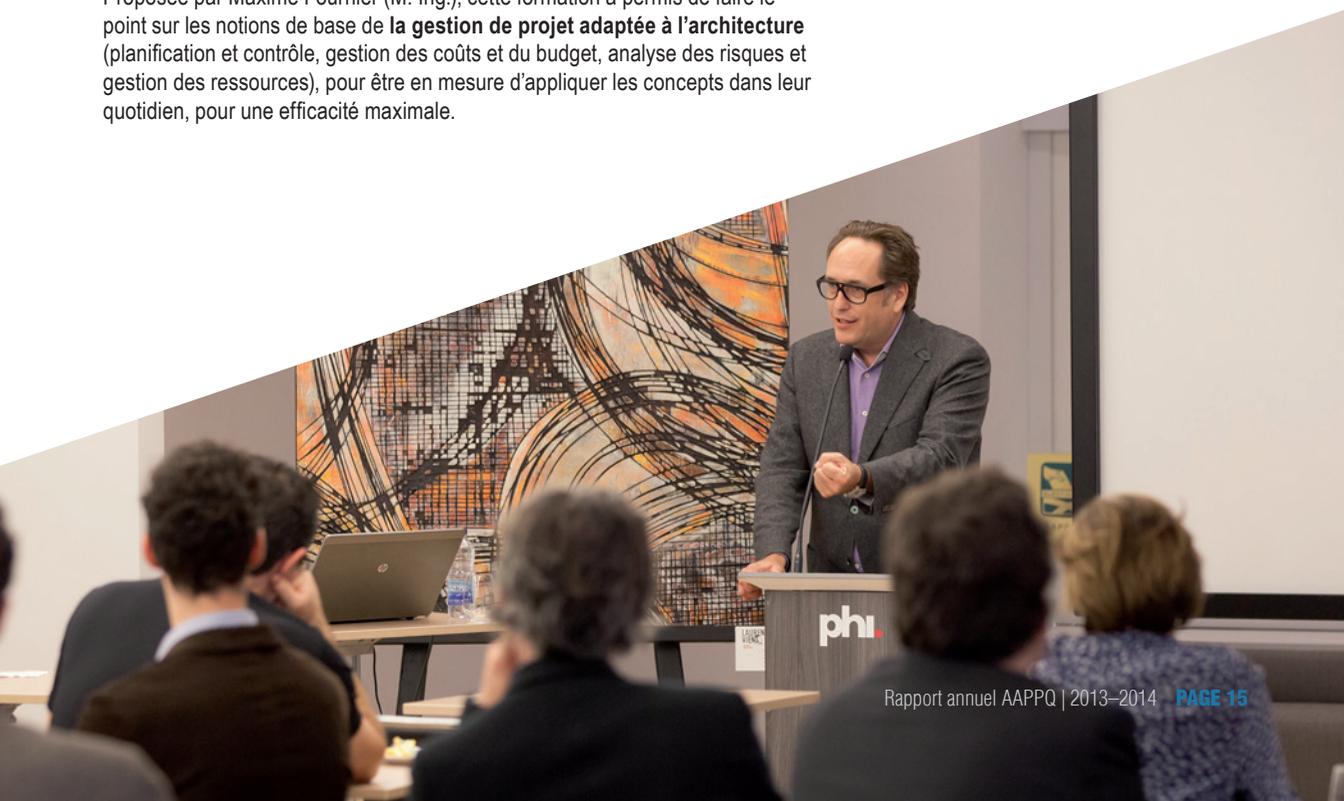
L'Association a proposé, cette année, deux formations adaptées aux problématiques des architectes en pratique privée. Ces formations, développées sur mesure pour les membres, sont l'occasion d'acquérir une formation reconnue par l'OAQ.

L'architecte fait la différence, ses communications aussi!

Proposée par Nicole Simard Communication, cette formation a permis aux architectes de faire le point sur les éléments qui permettent **d'influencer et de convaincre** et les méthodes pour structurer une présentation d'affaires. Ils ont aussi appris l'importance de l'impact personnel et comment utiliser adéquatement les outils de communication efficaces.

Notions de base de la gestion de projet

Proposée par Maxime Fournier (M. Ing.), cette formation a permis de faire le point sur les notions de base de **la gestion de projet adaptée à l'architecture** (planification et contrôle, gestion des coûts et du budget, analyse des risques et gestion des ressources), pour être en mesure d'appliquer les concepts dans leur quotidien, pour une efficacité maximale.



Conseils et services

L'AAPPQ offre des services concrets aux bureaux d'architectes membres pour les soutenir dans leur pratique professionnelle.

Contrat type

Une révision du contrat type entre le client et l'architecte a été faite en novembre 2013, incluant une vérification légale et la mise à jour des tarifs. Il est disponible pour tous les membres. **La version anglaise du contrat a également été produite** et est disponible depuis octobre 2014.

Conseils aux membres

L'AAPPQ reçoit beaucoup d'appels et de courriels de membres qui demandent des conseils sur des questions contractuelles, de gestion ou d'affaires. Un grand nombre de demandes ont été traitées par l'équipe permanente et par les membres du comité des pairs. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offre, qui concernent la majorité des demandes, les ententes de consortiums au Québec et à l'étranger font aussi partie des demandes récurrentes.

Références au public

L'Association a répondu à plus de **180 demandes de références au cours de l'année 2013–2014**. Suite à l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande trois bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés. 40 % des requêtes concernaient le secteur résidentiel, 27 % le commercial et 21 % le multilogement.

L'Association s'est dotée de mécanismes qui favorisent le recours au talent local pour les projets en région : le code postal est utilisé comme paramètre de tri aléatoire. Parmi les résultats, l'Association valide que les expertises et la nature des mandats proposés soient conformes à l'offre déclarée par la firme au moment du renouvellement de la cotisation. L'AAPPQ s'assure que le client potentiel obtienne une réponse rapidement. Ces appels sont aussi l'occasion de répondre aux nombreuses questions du public sur la nature des services d'un architecte et d'exposer les avantages pour la réussite d'un projet de construction de s'allier les services de firmes qualifiées et détenant une expertise en lien direct avec la nature des projets. De surcroît, nous présentons à cette occasion les tarifs et le cadre contractuel recommandés par l'AAPPQ.

Le public peut également trouver un architecte correspondant à son besoin grâce au **moteur de recherche du site Internet**, qui permet de trouver une firme par expertises et localités.



Avantages négociés

L'AAPPQ a signé des ententes négociées afin d'offrir aux membres des avantages économiques et sociaux intéressants, en assurance collective, services financiers ou assurance entreprise et auto-habitation.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec **Les conseillers en avantages sociaux SAGE**. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.).

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de la **Financière des professionnels**, les bureaux membres peuvent bénéficier des services de gestion financière

à tarifs très compétitifs : planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et les honoraires avantageux.

Assurance entreprise / auto-habitation

Depuis cette année, les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une nouvelle entente signée avec **DPA Assurances – Division Groupe**. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés.



Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe une part importante des activités de l'Association. Sont notamment concernés le financement et la gouvernance, les ressources humaines ou encore la coordination des différentes réunions et des travaux.

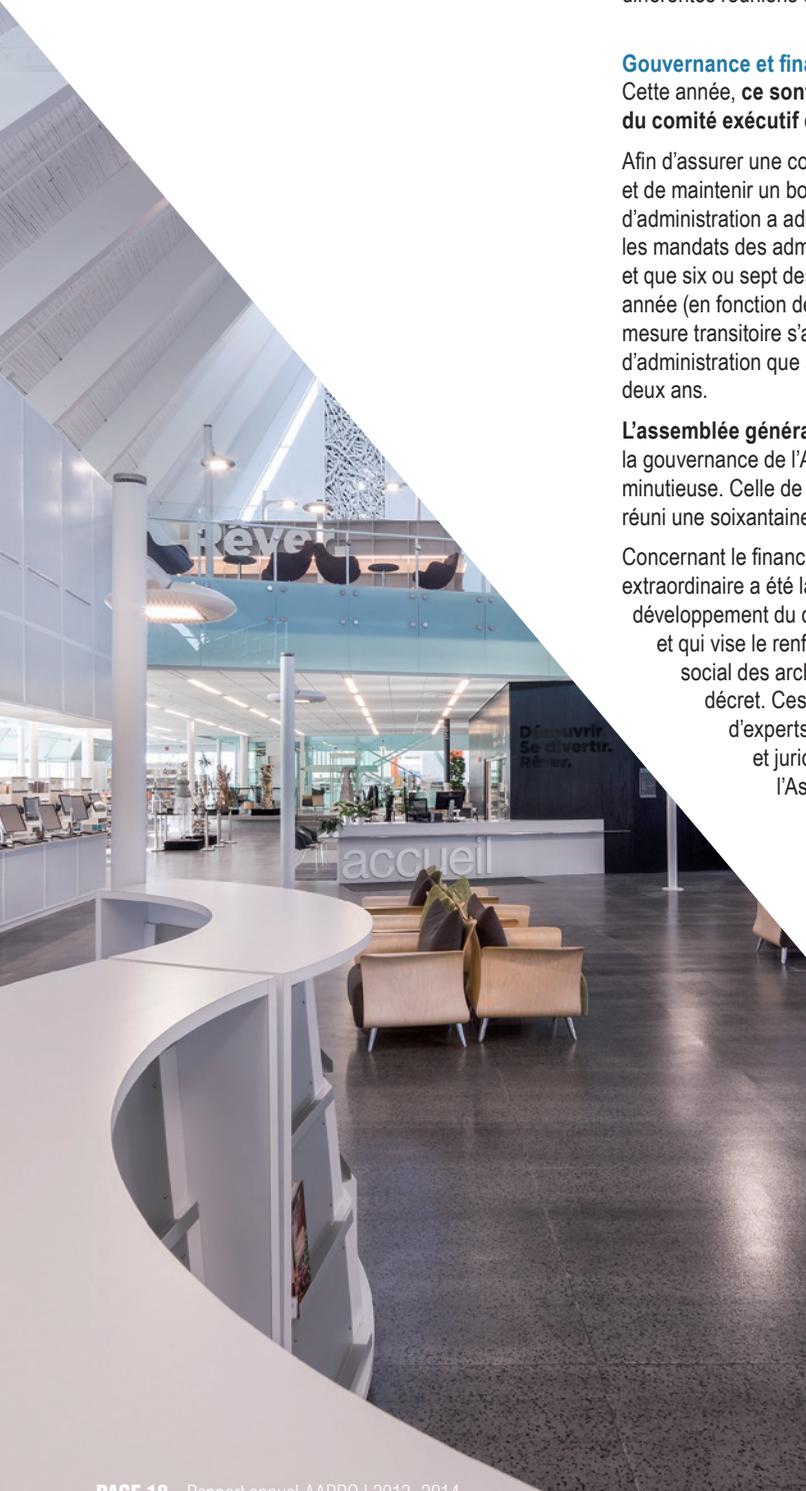
Gouvernance et financement

Cette année, **ce sont 12 réunions du conseil d'administration et du comité exécutif qui se sont tenues.**

Afin d'assurer une continuité des travaux stratégiques de l'Association et de maintenir un bon équilibre entre expérience et relève, le conseil d'administration a adopté une modification réglementaire afin que les mandats des administrateurs soient dorénavant de deux ans et que six ou sept des administrateurs soient renouvelés chaque année (en fonction des années). Pour l'exercice 2014–2015, une mesure transitoire s'applique et c'est à l'occasion du premier conseil d'administration que seront dévolus les mandats d'un an et de deux ans.

L'assemblée générale annuelle est un moment important pour la gouvernance de l'Association, qui demande une préparation minutieuse. Celle de 2013 s'est tenue le 25 octobre au Centre Phi et a réuni une soixantaine de membres.

Concernant le financement, une campagne de cotisation extraordinaire a été lancée pour financer la poursuite et le développement du chantier stratégique démarré l'année dernière et qui vise le renforcement du positionnement économique et social des architectes, notamment par le projet de révision du décret. Ces contributions ont servi et serviront à l'embauche d'experts et consultants dans les domaines économiques et juridiques et à maximiser les ressources de l'Association autour de ces travaux.





Ressources humaines

L'un des objectifs de L'AAPPQ était de consolider l'équipe permanente de l'Association, afin d'assurer une continuité efficace dans les chantiers lancés et une coordination optimale des différents travaux. C'est dans cet objectif qu'ont été recrutés :

- une directrice générale, M^{me} Lyne Parent, en poste depuis mars 2014 ;
- une adjointe administrative, M^{me} Sylvie Beaucage, cumulant plus de 4 années au service de l'AAPPQ ;
- un responsable des communications, M. Julien Serra, en poste depuis août 2014.

Cette consolidation de l'équipe permettra à l'Association de mieux se positionner stratégiquement sur les enjeux qui touchent la pratique privée de l'architecture et de développer les services aux membres.

Coordination des réunions et des travaux

Une grande part de l'activité de concertation de l'Association consiste en la coordination et le suivi des différentes réunions et des travaux des comités.

25 rencontres de travail des différents comités ont également été organisées, dont la majorité concernait la révision du décret et l'évolution des pratiques contractuelles. Les membres de ces comités et la permanence de l'Association ont également assuré la coordination des travaux réalisés par des experts économiques externes, notamment la réalisation de l'étude sur l'impact économique de l'architecte et l'analyse des taux horaires du décret.

2 formations

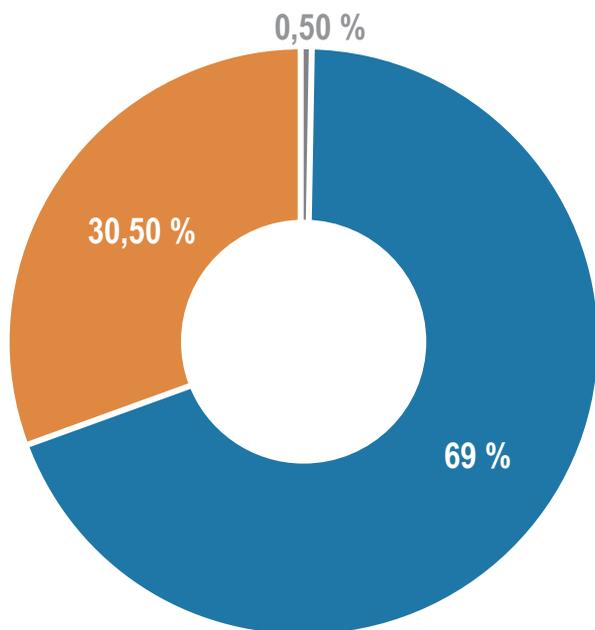
+ de 35 réunions
(comités et conseil
d'administration)

3 personnes
dans l'équipe
permanente

+ de 40
bénévoles actifs

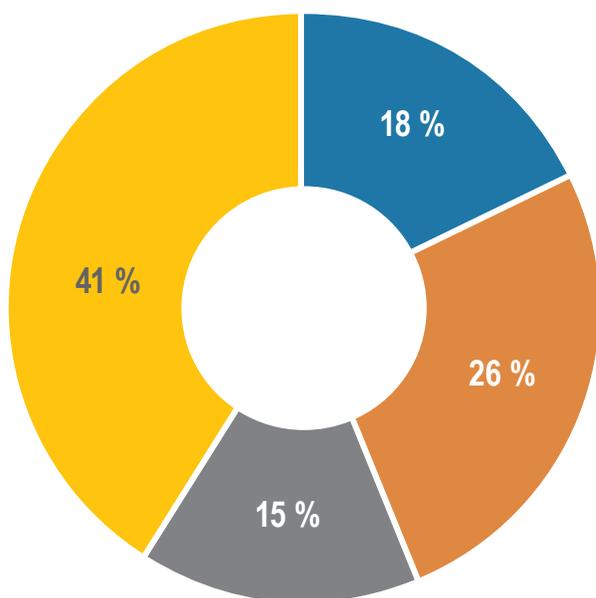
180 demandes
de références
d'architectes

Finances



Produits

- Cotisations et formations : cotisations annuelles des membres et cotisations extraordinaires, frais d'inscription aux formations
- Publicités et commandites : publicité dans le manuel et le site internet, commandites d'événements
- Autres : ventes, intérêts et dividendes, etc.



Charges

- Vie associative et services aux membres : frais de l'assemblée générale, de réunions du conseil d'administration et des comités de travail, et de formation, honoraires des professionnels supportant les travaux stratégiques
- Promotion et représentations : rapport annuel, publications, manuel de référence et frais de représentation
- Frais administratifs : locaux, communications, fournitures, assurances et banques, etc.
- Ressources humaines et professionnelles : salaires et avantages sociaux du personnel et autres honoraires professionnels

L'année en bref

Septembre 2013

Dépôt du mémoire sur les règles et pratiques des organismes publics en matière contractuelle au Conseil du trésor

Octobre 2013

Assemblée générale annuelle de l'AAPPQ

Novembre 2013

Élections du comité exécutif de l'AAPPQ

Révision du contrat type entre le client et l'architecte

Retour en poste de Sylvie Beaucage en tant qu'adjointe administrative

Décembre 2013

Entrée en poste de Jacques Bélanger, directeur général par intérim

Janvier 2014

Lancement des travaux du comité décret

Février 2014

Dépôt du mémoire sur le projet de loi n° 49

Rencontre avec le Conseil du trésor pour relancer le calendrier de la révision du décret

Mars 2014

Entrée en poste de Lyne Parent, directrice générale

Avril 2014

Début des analyses de l'étude sur les taux horaires du décret

Juin 2014

Lancement du manuel de référence de l'AAPPQ au Musée McCord devant plus de 120 personnes

Août 2014

Finalisation de l'étude sur l'impact économique des architectes

Entrée en poste de Julien Serra, responsable des communications

Crédits

- Couverture : Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins,
Yelle Maillé et associés architectes
Marc Cramer (photo)
- Pages 3–4 : Fany Ducharme (photos)
- Page 7 : Planétarium Rio Tinto Alcan,
Cardin Ramirez Julien + Aedifica
Stéphane Brugger (photo)
- Page 8 : Fany Ducharme (photos 1, 2, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 13)
RoyMaj (photos 3, 7, 8, 12, 14)
- Pages 13–15 : Fany Ducharme (photos)
- Pages 16–17 : Bibliothèque Marc-Favreau,
Dan Hanganu architectes
Michel Brunelle (photo)
- Page 18 : Bibliothèque Monique-Corriveau
Dan Hanganu architectes + Côté Leahy Cardas architectes
Stéphane Groleau (photo)
- Page 23 : CLSC - CHSLD Desjardins
Anne Carrier architecte (AC/a architecture) + Les architectes
Robitaille, Larouche, Déry
Stéphane Groleau (photo)





Association
des Architectes
en pratique privée
du Québec

420, rue McGill, bureau 302
Montréal (Québec) H2Y 2G1

Tél. : 514 937-4140

aappq@aappq.qc.ca

www.aappq.qc.ca